

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUMBRES EN DATE DU MARDI 08 JUIN 2021

SÉANCE DU MARDI 08 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le Mardi 08 Juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUMBRES se sont réunis à 19 H 00 à la salle Michel Berger, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 20 Mai 2021, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Joëlle DELRUE, Daniel FOURNIER, Marie-Laurence BERQUEZ, Gérard COLIN, Véronique WESTENHOEFFER, Daniel LOUIS, Sandrine VERON, Gérard PRINGAULT, Danielle LAGERSIE, Serge LELIEVRE, Murielle LAMIABLE, Léa GALLET, Francis GUCHE, Serge BONNAIRE, Véronique BOULET, Hervé LEFEBVRE, Aurore MOBAILLY, Vincent MONBAILLY, Martine LEROY, Francis DUBIEZ, Juliette MAGNIER, Richard GUILBERT.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSEES :

Michèle CHRISTIAENS (procuration à Mme Véronique WESTENHOEFFER), Ingrid SCHLEICH (procuration à M. Vincent MONBAILLY).

ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSES :

Dominique EVRARD, Sophie QUENON, Arnaud TEN.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Elle demande d'inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire, à savoir : l'occupation du domaine public.
Les membres de l'assemblée émettent, à l'unanimité, un avis favorable.

1. Délibération n° 2021/31 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Marie-Laurence BERQUEZ** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

2. Délibération n° 2021/32 – Approbation du Compte-rendu de la séance précédente

Le compte rendu du Mardi 13 Avril 2021 est approuvé à l'unanimité moins 7 Contre.

Monsieur Vincent MONBAILLY fait remarquer une erreur dans le compte-rendu : il n'y a pas eu d'abstention pour le vote du Budget. Il en sera mentionné au registre des délibérations.
Monsieur Francis GUCHE fait remarquer que ses propos concernant l'utilisation des leds n'ont pas été repris dans le compte-rendu.

Réponse : Ce n'était pas à l'ordre du jour.

3. Délibération n° 20201/33 – Attribution de subventions

Madame Sandrine VERON, Adjointe aux Finances, a pris la parole pour présenter les subventions :

« Elles sont à voter l'une après l'autre et les élus ne peuvent prendre part au vote concernant une subvention pour l'association dont ils seraient membres de bureau. »

N'ont pas pris part au vote des subventions suivantes :

- M. COLIN Gérard : subvention La FNATH,
- M. BONNAIRE Serge : subvention l'Olympique Lumbrois.

ASSOCIATIONS :

- Les Médaillés du Travail	:	300 €
- Les Anciens Combattants	:	140 €
- La F.N.A.T.H.	:	350 €
- L'Olympique Lumbrois	:	22.800 €

Celles-ci seront versées en Juin 2021.

Adoption, à l'unanimité, de ces subventions.

4. Délibération n° 2021/34 – Reversement d’une aide attribuée par le FIPHFP

Une demande d’aide a été instruite auprès du Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour un agent communal.

Cette somme, d’un montant de **695,87 €**, a été allouée à la Commune, à charge pour elle de la reverser à l’agent.

Approbation, à l’unanimité, de cette proposition.

Pour le reversement de la somme de 695,87 €, un certificat administratif établi au nom de l’agent sera transmis au comptable du Trésor Public.

5. Délibération n° 2021/35 – Avenant à la convention avec le SIDEALF pour le contrôle des points d’eau incendie

Lors de sa séance en date du 23 Février 2017, une convention avait été passée avec le SIDEALF pour le contrôle des points d’eau incendie. Le SIDEALF propose un avenant à cette convention.

Adoption, à l’unanimité, de la modification de la convention originelle.

Madame le Maire est autorisée à signer ledit avenant.

6. Délibération n° 2021/36 – Fonctionnement de l’A.L.S.H. 2021

L’Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Juillet et Août 2021 fonctionnera dans les locaux de la Maison des Associations, les salles Michel Berger et Léo Lagrange, les Ecoles Roger Salengro et Suzanne Lacore, la salle du Stade Jean Lebas ainsi que la salle de sports du Collège Albert Camus.

Cet Accueil de Loisirs sera exclusivement réservé aux enfants Lumbrois de 4 ans déjà scolarisés à 16 ans.

Il sera ouvert **du Lundi 19 Juillet 2021 au Vendredi 13 Août 2021 inclus de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00** sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

Un accueil péricentre à l’A.L.S.H. sera mis en place. Celui-ci est progressif de 08 h 00 à 09 h 00 et dégressif de 17 h 00 à 18 h 00 dans les locaux de la Maison des Associations. Il est réservé aux enfants dont les deux parents travaillent. Une pause méridienne sera instaurée aux enfants souhaitant se restaurer dans la cantine de l’Ecole Roger Salengro ou dans la cantine de la Salle Léo Lagrange.

L’effectif prévu est de **150 enfants maximums** (dont 45 environ âgés de 4 à 6 ans).

L’encadrement sera composé d’une directrice, 2 directeurs adjoints et 15 animateurs maximums rémunérés.

Ces derniers seront rémunérés à raison de 6 heures par jour d’ouverture de l’Accueil de Loisirs, à savoir :

- Pour les animateurs non diplômés : sur la base du SMIC ;
- Pour les animateurs ayant suivi le stage de base BAFA : SMIC + 5 %,
- Pour les animateurs ayant suivi le stage d’approfondissement BAFA : SMIC + 10 %,
- Pour les directeurs adjoints BAFA : SMIC + 20 %.

Les journées consacrées à la préparation et au rangement à la fin de l'Accueil de Loisirs seront payées au taux journalier.

La participation aux frais de fonctionnement demandée aux familles est la suivante :

Semaines	Pour 1 enfant		Par enfant supplémentaire		Repas par jour
	QF < 617	QF au-delà de 617	QF < 617	QF au-delà de 617	
Du 19 au 23 juillet 2021	34 € - notification CAF	35 €	29 € - notification CAF	30 €	3,00 €
Du 26 au 30 juillet 2021	34 € - notification CAF	35 €	29 € - notification CAF	30 €	3,00 €
Du 02 au 06 août 2021	34 € - notification CAF	35 €	29 € - notification CAF	30 €	3,00 €
Du 09 au 13 août 2021	34 € - notification CAF	35 €	29 € - notification CAF	30 €	3,00 €

L'Accueil de Loisirs, habilité par la DDCS, adaptera son fonctionnement avec les règles sanitaires mises en place.

Le paiement s'effectuera directement auprès du Trésor Public dès réception de l'avis de paiement.

Adoption, à l'unanimité, des propositions de mise en place de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2021.

7. Délibération n° 2021/37 – Recrutement de personnel contractuel à titre temporaire

Afin de pallier aux absences des agents pendant la période estivale, il y a lieu de procéder au recrutement :

- D'un adjoint technique à temps complet du 14 Juin 2021 au 17 Septembre 2021,
- D'un adjoint technique à temps complet du 05 Juillet 2021 au 27 Août 2021.

Ceux-ci seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial (indice brut 354 – Indice majoré 330).

Approbation, à l'unanimité, de cette proposition.

8. Délibération n° 2021/38 – Demande d'occupation du domaine public

Le Conseil d'Administration du Château d'Acquembronne a adressé un courrier à Mme le Maire. L'association souhaiterait pouvoir installer sur le domaine public, Impasse du Lycée, 2 jardinières dans l'esprit du domaine d'Acquembronne (fortifications et donjons) réalisées par les élèves du Lycée Bernard Chochoy. La pose, l'entretien et le fleurissement seraient assurés par l'association.

Approbation, à l'unanimité, de cette proposition.

9. Questions diverses

- Monsieur Vincent MONBAILLY informe les Conseillers Municipaux de la réunion du CACE d'Eqiom prochainement. A l'issue de cette réunion, les conseillers municipaux qui le souhaitent peuvent visiter l'ensemble du site de Lumbres.
- Présentation par Madame Marie-Laurence BERQUEZ du jeu :
« Nous avons été contacté en Décembre dernier par la Société Créacom Games pour faire partie d'une de leur création de jeux de société, jeu de plateau intergénérationnel Circino, le Chasseur de Trésors, Destination Pas-de-Calais.
L'enjeu de ce jeu est non seulement ludique mais une ouverture touristique pour mettre en avant notre commune. Tout cela est gratuit, c'est un jeu basé sur les régions de France. 36 communes sont sélectionnées par région et l'occasion de promouvoir notre territoire est vraiment intéressant. Pour cela, nous avons sélectionné deux photos de notre territoire afin de le valoriser d'un point de vue touristique.
Des achats de boîtes de jeux sont prévus pour les écoles et garderies ainsi qu'aux médiathèques de la CCPL, l'Office de Tourisme, Collège et Lycée.
Le jeu sera en vente sur les sites officielles de jeux mais, sur notre territoire, un commerçant Lumbrois sera sélectionné par la société pour être l'unique point de vente de la commune.
La sortie est prévue fin septembre début octobre 2021. »



Elle évoque également le problème des containers poubelles qui restent sur le trottoir.
Réponse : Certains locataires n'ont pas de place pour les stocker à l'intérieur.

- Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un flyer sera distribué pour indiquer le changement de lieu de vote pour les départementales et régionales. Elle demande si les conseillers pourront le distribuer.

Réponse : Oui pour une grande majorité.

- Monsieur Francis DUBIEZ demande s'il serait possible de faire une visite des travaux.

Réponse : Oui, courant juin.

Il demande également si la ducasse aura lieu.

Réponse : Oui, si les conditions sanitaires le permettent.

- Madame Aurore MOBAILLY demande s'il y aura une réception des sportifs.

Réponse : Non, les clubs ayant eu peu d'activités.

- Madame Murielle LAMIABLE demande s'il y aura une réception des nouveaux habitants.

Réponse : Oui, à l'automne.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 h 44.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.

A blue ink signature, likely belonging to Marie-Laurence Berquez, is written vertically on the page.